

COMMUNE DE MONTGON

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CONCERNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Préparation de la séance du 10 mars 2020 à 20h00
Salle du Conseil (Montgon)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANDREY Danielle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		30 827.30	11 549.38		11 549.38	30 827.30
Opérations de l'exercice	56 577.79	77 950.87	43 909.62	39 738.00	100 487.41	117 688.87
TOTAUX	56 577.79	108 778.17	55 459.00	39 738.00	112 036.79	148 516.17
Résultat de clôture		52 200.38	15 721.00			36 479.38
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement Total						36 479.38
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						48 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

22 000.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
30200.38	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Commentaires sur le Compte administratif 2019 et les résultats

Au niveau DEPENSES:

Pour l'investissement, c'est encore la voirie qui a été le gros poste budgétaire avec près de 40 000 € engagés dans la réfection complète et/ou la restauration de voies communales et chemins ruraux. Un achat important a également été effectué au niveau de l'équipement de la salle des fêtes : un lave-vaisselle pour 2466 €. Des dépenses de volets pour les bâtiments communaux, plus la mise en conformité électricité/incendie, ont aussi été réalisées.

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges habituelles d'entretien, de salaires, d'indemnités et les contrats de maintenance obligatoires constituent toujours les principaux postes. Mais d'autres dépenses sont venues grever le budget, en particulier au niveau de l'entretien des arbres : plusieurs talus et chemins ruraux ont fait l'objet d'élague important ; des fossés ont été curés et des réparations de rambarde ont été faites.

Au niveau RECETTES:

Les dotations de l'état sont à peu près stables, avec une légère diminution globale. Les loyers des logements communaux ont été réguliers ; au départ d'un locataire au 30/09 a succédé un nouvel occupant au 15 /11 et l'absence de rentrée de loyer a donc été de courte durée.

Le FCTVA a été légèrement inférieur aux prévisions. La vente du terrain à bâtir communal qui avait été espérée et inscrite au 024 pour 15 000 € ne s'est pas réalisée.

Au niveau des subventions accordées par arrêtés, le Conseil Départemental a enfin honoré son engagement de 3906 € attribués pour la rénovation du campanile. Cette somme qui figurait donc en RAR (reste à réaliser) sur le budget 2019 apparaît donc sur le C.A.

CONCLUSION sur l'exercice 2019: l'excédent de fonctionnement est toujours positif mais moins qu'en 2018; Le fonds de roulement s'élevait à 175 jours fin 2017, 210 jours fin 2018 et 134 jours en fin de cet exercice. la capacité d'autofinancement sera évaluée lors de la réalisation du budget.

Rappel : il n'y a plus de dette depuis la fin de l'exercice 2012, année où s'est achevé le remboursement de l'emprunt pour les travaux du Presbytère.